

DECISIONS DU CONSEIL

Conseil du	12 septembre 2019 à 19h00	Lieu	Salle des Fêtes, 1 rue de l'École à Bitschhoffen
-------------------	------------------------------	-------------	---

Membres en exercice	76
----------------------------	----

Présent(e)s	59	M. Jean-Lucien NETZER, M. Etienne WOLF, M. Philippe SPECHT, M. Jean-Denis ENDERLIN, M. Raymond GRESS, Mme Isabelle DOLLINGER, Mme Sylvie HANNS, M. André ERBS, M. Francis WOLF, M. Gunter SCHUMACHER, M. Jean-Michel STAERLE, M. Jean-Daniel SCHELL, M. Jean DILLINGER, M. Daniel DE BONN, M. Paul ADAM, M. François ANSTETT, M. Eric BASTIAN, M. Claude BEBON, Mme Sophie BIEBER, M. Francis BRAYE, M. André BURG, M. Daniel CLAUSS, M. Jean-Pierre DATIN, Mme Françoise DELCAMP, M. Pierre FENNINGER, Mme Séverine FROMMWEILER, M. Daniel GAUPP, Mme Marie-France GENOCHIO, M. Dominique GERLING, M. Rémy GOTTRI, M. René GRAD, M. Christian GUETH, M. Michel HARTMANN, Mme Mireille ILLAT, M. Jean-Pierre JOST, M. Clément JUNG, Mme Cathy KIENTZ, Mme Dorothee KRIEGER, M. Claude LAMBERT, M. Luc LEHNER, Mme Marguerite LEMAIRE, Mme Simone LUXEMBOURG, M. Patrick MERTZ, Mme Michèle MULLER, M. Paul NOLTE, M. Rémy PETER, M. Claude RAU, M. Guy REPP, M. Alain RHEIN, M. Jean-Marie SANDER, Mme Christine SCHMELZER, M. Jean-Marc STEINMETZ, M. Michel THIEBAUT, M. Eric VIAL, M. Fernand VIERLING, Mme Michèle VOLTZ, M. Alain WACK, M. Damien WINLING, M. Dany ZOTTNER.
--------------------	----	--

Présent(e)s Suppléant(s)	4	M. Patrick DENNI à M. Christian ERTZSCHEIDT, M. Robert FRICKER à M. Jean-Luc LEONHARD, M. Alfred SLOVENCIK à M. Michel FICHTER, M. Gérard VOLTZ à Mme Marie-Rose KERN.
---------------------------------	---	--

Procuratation(s)	11	M. Claude STURNI à M. Jean-Lucien NETZER, M. Pierrot WINKEL à M. Daniel GAUPP, M. Gérard BECKER à Mme Cathy KIENTZ, Mme Isabelle DEUTSCHMANN à M. Pierre FENNINGER, M. Jean-Yves FREIBURGER à M. Patrick MERTZ, M. Vincent LEHOUX à M. Jean-Michel STAERLE, Mme Stéphanie LISCHKA à M. Daniel CLAUSS, M. Patrick SCHOTT à M. Clément JUNG, Mme Coralie TIJOU à M. Rémy PETER, M. Etienne VOLLMAR à M. Raymond GRESS, Mme Nadia ZAEGEL à M. André ERBS.
-------------------------	----	--

Absents(s) non excusés	2	M. Laurent SUTTER, M. Francis WEBER.
-------------------------------	---	--------------------------------------

La majorité des membres en exercice assistant à la séance, le Conseil Communautaire peut délibérer valablement.

M. François ANSTETT fait fonction de secrétaire de séance et M. le Vice-Président Daniel DE BONN de secrétaire suppléant.

2019-CC-136	CONSEIL COMMUNAUTAIRE : désignation du secrétaire de séance et de son suppléant
--------------------	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU les articles L.2121-15 et L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

DESIGNE M. François ANSTETT comme secrétaire de séance.

DESIGNE M. Daniel DE BONN comme secrétaire suppléant.

Pour	74	
Résultat du vote		ADOpte A L'UNANIMITE

2019-CC-137	CONSEIL COMMUNAUTAIRE : adoption du procès-verbal de la séance du 27 juin 2019
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

ADOpte le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 27 juin 2019.

Pour	74	
Résultat du vote		ADOpte A L'UNANIMITE

2019-CC-138	POLE GARES DE HAGUENAU : protocole transactionnel d'accord portant sur le marché de travaux du Passe-Quartier
--------------------	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

APPROUVE le projet de protocole d'accord transactionnel à conclure avec la société EIFFAGE Construction Alsace, tel qu'annexé au présent rapport.

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer ce protocole et à accomplir toute formalité afférente à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOpte l'autorisation de programme (AP), les crédits de paiement (CP), le plan de financement prévisionnel et la décision modificative ci-dessous :

DECISIONS DU CONSEIL

N° AP	Intitulé de l'opération	Montant de l'AP			Réalizations antérieures	Crédits de paiement 2019 actualisés
		Votée	Actualisation	Total après actualisation		
2016/03/CA	Construction d'une passerelle passe quartier	5 070 000,00	190 388,00	5 260 388,00	5 010 387,60	250 000,00
	Financement	5 070 000,00	190 388,00	5 260 388,00	5 010 387,60	250 000,00
	Subvention de la Région	1 577 324,00	0,00	1 577 324,00	1 518 489,00	58 835,00
	Subvention du Département	998 940,00	0,00	998 940,00	998 940,00	0,00
	Subvention de SNCF réseau	593 618,00	0,00	593 618,00	563 936,90	29 681,10
	Autres ressources propres	1 900 118,00	190 388,00	2 090 506,00	1 929 021,70	161 483,90

Nature comptable	Fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
2315	824	Installations, matériel et outillage techniques	245 000,00	
1321	824	État et établissements nationaux		10 000,00
1347	824	Dotation de soutien à l'investissement local		235 000,00
Total section d'investissement			245 000,00	245 000,00

Pour	74	
Résultat du vote		ADOpte A L'UNANIMITE

2019-CC-139	POLE D'ECHANGES MULTIMODAL DE LA GARE DE HAGUENAU - PARKING COURTE DUREE : convention d'occupation constitutive de droits réels
--------------------	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

ACTE les termes de la convention d'occupation constitutive de droits réels ci-jointe relative au parking courte durée du PEM de la gare de Haguenau.

APPROUVE les tarifs de stationnement du parking courte durée du PEM de la gare de Haguenau ci-dessous :

Durée	Tarifs
La première demi-heure	Gratuite
Entre 30 et 45 minutes	0,50 €
Au-delà de 45 minutes	1 €/quart d'heure
Ticket perdu	30 €

AUTORISE le Président ou son représentant à signer cette convention.

CHARGE le Président ou son représentant de toutes les démarches nécessaires à sa bonne exécution.

DECISIONS DU CONSEIL

Pour	74	
Résultat du vote		ADOPTE A L'UNANIMITE

2019-CC-140	PLUi DE BISCHWILLER ET ENVIRONS : modification 1
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-38 et suivants,

VU le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Bischwiller et environs approuvé le 16 mars 2017,

VU les modifications simplifiées du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Bischwiller et environs approuvées par délibération du 13 septembre 2018,

VU les mises à jour du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Bischwiller et environs approuvées par arrêté du 21 novembre 2017, 24 octobre 2018 et 23 avril 2019,

DECIDE de valider les justifications de l'ouverture à l'urbanisation d'une partie de la zone IIAU située le long de la rue de la Forêt à Oberhoffen sur Moder.

Pour	74	
Résultat du vote		ADOPTE A L'UNANIMITE

2019-CC-141	CESSION FONCIERE : Commune de Bischwiller, Parc d'activités des Couturiers
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

DECIDE la cession à la société civile immobilière NEWS - ou toute société venant à sa suite aux mêmes fins - d'une emprise de terrain à détacher de la parcelle cadastrée section 19 n°69 d'une superficie d'environ 24,75 ares (à préciser par procès-verbal d'arpentage du géomètre en cours de réalisation).

FIXE le prix de cession à 3 600 € HT l'are soit un total d'environ 89 100 € HT ; les frais d'acte notarié étant pris en charge par l'acquéreur.

DECIDE de la prise en charge financière par la CAH du coût de la purge du terrain sur présentation de factures acquittées par l'acquéreur dans la limite de 38 000 € HT.

DECISIONS DU CONSEIL

DECIDE de l'inscription dans l'acte de vente d'une clause résolutoire de la vente en cas de non-respect de l'obligation de démarrage des travaux dans un délai de 6 mois à compter de la signature de l'acte de vente.

AUTORISE le dépôt d'une demande de permis de construire et la clôture dudit terrain par la société civile immobilière NEWS - ou toute société venant à sa suite aux mêmes fins - dans l'attente de la régularisation foncière.

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant de toutes les formalités.

Pour	74	
Résultat du vote		ADOpte A L'UNANIMITE

2019-CC-142	DISPOSITIF "BOURGS STRUCTURANTS EN MILIEU RURAL" : convention avec la Région Grand Est et la Commune de Val de Moder
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

APPROUVE la convention de partenariat « ACCOMPAGNEMENT DES COMMERCES EN MILIEU RURAL » qui fixe les modalités du soutien apporté par la CAH à la Commune de Val de Moder, dont le projet est joint au présent rapport.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer cette convention et à prendre toutes décisions afférentes à son application.

Pour	74	
Résultat du vote		ADOpte A L'UNANIMITE

2019-CC-143	APPUI A L'ENTREPRENEURIAT : mise en place d'un partenariat avec la plate-forme d'initiative locale
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

DECIDE d'adhérer à l'association Initiative Alsace du Nord et approuve le versement de la cotisation afférente.

APPROUVE la convention de partenariat entre la CAH et Initiative Alsace du Nord pour la mise en œuvre d'un dispositif d'abondement de prêts d'honneur avec droit de reprise dont le projet est joint au présent rapport.

APPROUVE la convention de financement entre la CAH et Initiative Alsace du Nord dont le projet est joint au présent rapport.

DECISIONS DU CONSEIL

APPROUVE la convention d'autorisation entre la Région Grand Est et la CAH dont le projet est joint au présent rapport.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer ces conventions et à prendre toutes décisions afférentes à leur application.

ADOpte la décision modificative suivante :

Nature comptable	Fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
022	01	Dépenses imprévues	-8 000,00	
6574	90	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	8 000,00	
Total section de fonctionnement			0,00	0,00
020	01	Dépenses imprévues	-1 611,00	
274	01	Prêts	50 000,00	
1347	824	Dotation de soutien à l'investissement local		48 389,00
Total section d'investissement			48 389,00	48 389,00

Pour	74	
Résultat du vote		ADOpte A L'UNANIMITE

2019-CC-144	COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES : exonération des établissements réalisant une activité de vente de livres neufs au détail
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU les articles 1464 I et 1464 I bis du Code Général des Impôts,

VU l'article 1586 nonies du Code Général des Impôts,

VU la délibération du Conseil communautaire n°2017-CC-177 du 14 septembre 2017 portant exonérations de cotisation foncière des entreprises,

DECIDE d'exonérer de cotisation foncière des entreprises :

- les établissements réalisant une activité de vente de livres neufs au détail qui disposent au 1^{er} janvier de l'année d'imposition du label de « librairie indépendante de référence »,
- les établissements réalisant, dans un local librement accessible au public, une activité de vente de livres neufs au détail représentant au minimum 50 % du chiffre d'affaires au cours de la période de référence mentionnée à l'article 1467 A du CGI et qui ne disposent pas du label de librairie indépendante de référence mentionné à l'article 1464 I du CGI.

DECISIONS DU CONSEIL

Pour	74	
Résultat du vote		ADOPTE A L'UNANIMITE

2019-CC-145	TRAVAUX D'EXTENSION DES VESTIAIRES DE LA MAISON DES LOISIRS SISE A UBERACH : décision modificative
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU la délibération du Conseil communautaire n°2019-CC-025 portant mise en place d'une convention de prestation de service avec la commune de VAL DE MODER pour les travaux d'extension des vestiaires de la Maison des Loisirs sis à Uberach,

ADOPTE la décision modificative suivante :

Nature comptable	Fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
458139	411	Opérations sous mandat - Dépenses	20 000,00	
458239	411	Opérations sous mandat - Recettes		20 000,00
Total section d'investissement			20 000,00	20 000,00

Pour	74	
Résultat du vote		ADOPTE A L'UNANIMITE

2019-CC-146	COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES : rapport annuel 2018
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 16 mars 2017 portant création de la commission intercommunale pour l'accessibilité,

VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission intercommunale pour l'accessibilité, réunie le 10 septembre 2019,

PREND ACTE du rapport annuel 2018 en matière d'accessibilité.

Pour	74	
Résultat du vote		PREND ACTE

DECISIONS DU CONSEIL

2019-CC-147	AMENAGEMENT DE LA RUE DES PRES A BERNOLSHEIM : avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage unique et de financement
--------------------	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

APPROUVE l'avenant à la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement, joint en annexe au présent rapport, à conclure entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau et la Commune de Bernolsheim.

AUTORISE le Président, ou son représentant, à le signer.

Pour	74	
Résultat du vote		ADOPTE A L'UNANIMITE

2019-CC-148	GESTION DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES SUR LE TERRITOIRE DE BISCHWILLER : avenant n°2 à la convention d'affermage
--------------------	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU la convention d'affermage conclue entre la Communauté de Communes de Bischwiller et environs et l'Association Générale des Familles,

VU l'article III-4 de l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2018 portant évolution des compétences et adoption des nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération de Haguenau,

VU l'avis de la commission de délégation de service public réunie en date du 09 septembre 2019,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'ajuster les modalités d'organisation du service afin de pouvoir répondre au mieux aux demandes des familles de la commune de Bischwiller,

APPROUVE l'avenant à la convention d'affermage conclu avec l'AGF.

AUTORISE Madame Sylvie HANNS, Vice-Présidente chargée des affaires périscolaires, à procéder à toutes les démarches et à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Pour	74	
Résultat du vote		ADOPTE A L'UNANIMITE

DECISIONS DU CONSEIL

2019-CC-149	GESTION DU SERVICE PUBLIC DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES DU TERRITOIRE DE BISCHWILLER : rapport d'activité 2018
--------------------	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU l'avis favorable de la Commission consultative des services publics locaux intercommunale, réunie le 30 août 2019,

PREND ACTE du rapport d'activité 2018 sur la gestion du service public des accueils périscolaires et extrascolaires du territoire de Bischwiller.

Pour	74	
Résultat du vote		PREND ACTE

2019-CC-150	GESTION DU SERVICE PUBLIC DU RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU TERRITOIRE DE BRUMATH : rapport d'activité 2018
--------------------	--

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU l'avis favorable de la Commission consultative des services publics locaux, réunie le 30 août 2019,

PREND ACTE du rapport d'activité 2018 sur la gestion du service public du Relais Assistants Maternels du territoire de Brumath.

Pour	74	
Résultat du vote		PREND ACTE

2019-CC-151	GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DE L'ECOLE INTERCOMMUNALE PIERRE PFLIMLIN (VAL DE MODER - LA WALCK, UBERACH et BITSCHHOFFEN) : rapport d'activité 2018
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU l'avis favorable de la Commission consultative des services publics locaux, réunie le 30 août 2019,

PREND ACTE du rapport d'activité 2018 sur la gestion du service public de l'accueil périscolaire de l'école intercommunale Pierre Pflimlin.

DECISIONS DU CONSEIL

Pour	74	
Résultat du vote		PREND ACTE

2019-CC-152	CONSTRUCTION DE NOUVELLES STRUCTURES PERISCOLAIRES : point d'information
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

PREND ACTE du point d'information relatif aux projets de construction de nouvelles structures périscolaires sur la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Pour	74	
Résultat du vote		PREND ACTE

2019-CC-153	PERSONNEL COMMUNAUTAIRE : actualisation et renouvellement des conventions de mise à disposition de personnel au profit des communes de BERSTHEIM, BITSCHHOFFEN, OHLUNGEN ET WINTERSHOUSE
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée, relative aux libertés et responsabilités locales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 modifié, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

APPROUVE les conventions de mise à disposition de personnel entre :

- la CAH et la Commune de Berstheim
- la CAH et la Commune de Bitschhoffen
- la CAH et la Commune d'Ohlungen
- la CAH et la Commune de Wintershouse

telles que définies ci-dessus.

DECISIONS DU CONSEIL

AUTORISE le Président ou le Vice-Président à signer ces conventions et à prendre toute décision afférente à leur application.

Pour	74	
Résultat du vote		ADOpte A L'UNANIMITE

2019-CC-154	RECAPITULATIF DES DECISIONS DU PRESIDENT ET DU BUREAU PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
--------------------	---

Le Conseil communautaire, sur la proposition du rapporteur,

PREND ACTE des décisions dont il lui est rendu compte.

Pour	74	
Résultat du vote		PREND ACTE